

# **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, deux mois avant l'examen du budget primitif.

Il conviendra comme les années précédentes d'engager le débat.

L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (ordonnance du 26 août 2005 n°2005- 1027) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.

## **1. Environnement économique local et national, contexte financier**

- **Environnement économique et contexte financier**

### LES PRICIPAUX TAUX

EONIA	0.331 %	26/01/2010
T4M	0.3476 %	26/01/2010
Euribor 1 mois	0.426 %	26/01/2010
Euribor 3 mois	0.667 %	26/01/2010
Euribor 6 mois	0.964 %	26/01/2010
Euribor 12 mois	1.22 %	26/01/2010
TEC 10	3.47 %	26/01/2010

La crise économique mondiale modifie l'environnement économique dans lequel évolue la commune. Crise des liquidités bancaires et difficulté d'accès au crédit, préoccupation majeure sur l'investissement pour soutenir les entreprises locales, forte demande sociale, la commune est directement concernée par la crise.

Après avoir affecté considérablement le second semestre de 2008, la crise produit tous ses effets au cours de 2009. La crise du crédit bancaire survenue à l'automne 2008 s'est traduite par des difficultés d'accès au crédit ainsi que par un renchérissement du coût de la dette. Les prêteurs après des années de marge faciales très faibles dues à une concurrence effrénée souhaitent saisir l'occasion pour augmenter leurs marges. Les marges bancaires se sont renchériées de manière conséquente, les financements sur Euribor ressortant autour de +0.80% et ceux sur EONIA n'étant plus proposés à la commune ou à + de 1.20 %.

Globalement, si les marges bancaires ont explosé, les taux d'intérêt ont nettement baissé sous l'impact d'une baisse des taux d'intervention des banques centrales.

Les collectivités locales ont un poids croissant dans l'économie. Les dépenses des administrations publiques locales représentent 11.13% du PIB. En France les collectivités locales assurent 73% de l'investissement public dont le rôle est particulièrement important en période de crise. Le plan de relance de l'économie a incité les communes à ne pas réduire leurs dépenses d'équipement.

L'environnement économique et financier ainsi que les projets de réforme fiscale suscitent nombre d'interrogations et incitent à la prudence.

Dans ce contexte, l'hypothèse de croissance retenue pour la préparation du budget 2010 de l'Etat est de +0.75%.

La crise boursière devenue crise économique, a généré des mouvements d'une ampleur inédite sur l'ensemble des marchés de biens et services ; chute des matières premières (division par quatre du prix du pétrole entre mi-2008 et début 2009, suivie d'une légère remontée) ; renversement des indicateurs d'inflation (de 4% à l'été 2008 à une inflation négative à l'été 2009) et dont les collectivités ont, d'une certaine manière bénéficié puisqu'elles ont obtenu, par effet d'inertie, une revalorisation des bases cadastrales pour 2009 (2.5%).

Les prix à la consommation ont quasiment stagné en 2009 (+0.7%) en raison du très net repli des prix des produits pétroliers et des cours mondiaux des matières premières alimentaires. En 2010, l'inflation s'orienterait à la hausse et devrait s'élever à +1.4% selon le consensus des économistes.

- **Panorama local**



Traversé par deux axes majeurs de communication qui relie TOULOUSE à PARIS d'une part et BORDEAUX d'autre part, le Tarn-et-Garonne se trouve dans une situation privilégiée de carrefour.

La commune de Nègrepelisse est située à 15 km au Nord-Est de Montauban. Comme la majorité des communes situées à peu de distance d'un grand centre urbain elle subit la pression d'un développement important de la population et de l'urbanisme.

La commune a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2008. Les populations légales de chaque commune ont été établies conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Afin d'assurer le traitement des communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date (année de référence). La nouvelle population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (l'année de référence est 2007, la population est calculée en ramenant les résultats de la collecte 2008 en 2007) est de 4727 habitants soit une augmentation de 1 193 habitants (+ 33.76%). La population recensée en 2008 s'élève à 4 799 habitants. Le chiffre de la population est directement à l'origine du calcul de la dotation de base par habitant dans la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. Il permet aussi de situer la collectivité dans une strate démographique, strate pour laquelle sont calculés des éléments de référence comme le potentiel fiscal par habitant. La population du Tarn-et-Garonne est de 238 213 habitants en 2007.

La commune de Nègrepelisse compte à ce jour 118 entreprises inscrites au RCS. Il y a eu 14 immatriculations en 2009 au RCS et à la chambre des métiers pour 11 radiations. Trois entreprises de Nègrepelisse sont dans le Top 100 des entreprises industrielles du Tarn-et-Garonne.

## 2. **Situation financière de la commune**

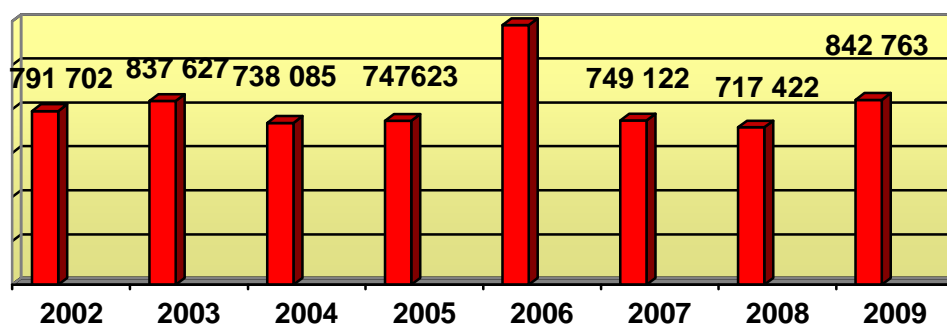
- **Présentation consolidée des résultats afférents au dernier exercice et évolution des principaux postes budgétaires**

Le tableau ci-dessous retrace les masses budgétaires les plus significatives pour les sept dernières années.

Il ne s'agit pas ici d'arrêter les comptes budgétaires de l'année 2009, mais de poser les principes de l'année à venir.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Excédent de fonctionnement avant prélèvement ou affectation</b>	1 280 513 €	884 674 €	1 006 907 €	1 386 492 €	1 009 834 €	1 000 755 €	1 056 073 €
<b>Excédent N – 1 repris au B.P.</b>	442 886 €	146 589 €	259 284 €	205 043 €	260 712 €	283 333 €	213 310 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	2 850 764 €	2 956 982 €	2 945 814 €	3 131 830 €	3 496 669 €	3 748 914 €	3 963 221 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	3 688 391 €	3 695 067 €	3 693 437 €	4 313 279 €	4 287 791 €	4 466 336 €	4 805 984 €

### **Excédents de fonctionnement avant reprise excédent N-1** 1181 449



Cet excédent est un indicateur fondamental pour qualifier la santé financière de la commune.

Les montants exprimés pourront être modifiés après réception du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la commune.

Avant reprise de l'excédent N – 1, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à **842 763 €** légèrement supérieur aux années précédentes si l'on excepte 2006 où avait été reprise une provision devenue sans objet de 501 518 € qui avait gonflé mécaniquement les recettes de fonctionnement.

L'excédent reporté au Budget Primitif 2010 s'élèverait en tenant compte des restes à réaliser à environ **228 072 €**

En terme d'analyse financière, l'excédent de clôture se comprend comme un fonds de roulement. La commune dispose en 2010 d'un fonds de roulement de 21 jours, identique à 2009 contre 28 jours en 2008.

Il ne faut pas que cet excédent soit trop élevé, sinon cela signifie que la commune a fait appel à l'emprunt trop tôt.

Ce budget 2009 a été orienté vers le soutien de l'économie locale et la limitation des effets de la crise sur les foyers Négrepelissiens.

Il convient également de préciser que cet excédent est réalisé sans subvention d'équilibre au budget de la micro-centrale hydraulique.

Depuis 1996, la commune a versé 446 072 € de subventions d'équilibres au budget de la micro-centrale pour équilibrer ses comptes.

Les marges de manœuvre dégagées par la commune lui permettent de neutraliser l'impact de la production de la micro-centrale sur le budget général.

ANNEES	PRODUCTION ELECT	SUBVENTION EQUILIBRE
1996	144 700.41 €	3 560.97 €
1997	112 355.56 €	127 438.06 €
1998	143 869.79 €	73 822.24 €
1999	195 374.36 €	€
2000	224 985.52 €	€
2001	156 376.32 €	€
2002	120 274.37 €	71 337.04 €
2003	143 824.52 €	46 067.00 €
2004	182 341.37 €	26 000.00 €
2005	143 545.13 €	58 911.03 €
2006	186 629.00 €	4 965.00 €
2007	172 252.06 €	33 970.32 €
2008	244 789.00 €	€
2009	192 921.08 €	€
<b>TOTAUX</b>	<b>2 364 238.49 €</b>	<b>446 071.66 €</b>

La bonne appréhension de la situation financière de la collectivité nécessite d'agréger les comptes et les résultats financiers de la commune, avec ceux des budgets annexes qui engagent la responsabilité de la collectivité, ou qui disposent de financements prélevés sur le budget principal de celle-ci.

Ainsi, en ce qui concerne les budgets annexes, on peut les résumer dans le tableau suivant :

	CENTRALE	TRANSPORT	LOCATION SIMPLE	JCB	CCAS	MAISON DE RETRAITE
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	185 169 €	9 162 €		33 270 €		€
RECETTES	120 912 €	18 770 €		16 434 €		€
SOLDE INVESTISSEMENT	- 64 257 €	9 608 €		- 16 836 €		
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	149 652 €	37 663 €	3 645 €	18 293 €	20 525 €	€
RECETTES	229 851 €	37 663 €	3 645 €	35 129 €	20 525 €	€
SOLDE FONCTIONNEMENT	80 200 €	0.00 €	0.00 €	16 836 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>						
DEPENSES	334 821 €	46 825 €	3 645 €	51 563 €	20 525 €	€
RECETTES	350 764 €	56 433 €	3 645 €	51 563 €	20 525 €	€
SOLDE FCT AVANT AFFECTATION	15 943 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
AFFECTATION REPORT A NOUVEAU 31/12/2009	0 €	0.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	<b>15 943 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

L'ensemble des Budgets Annexes dégage au Compte Administratif 2009 un résultat global de clôture de 244 015 € (hors maison de retraite). Les subventions d'équilibre en provenance du budget général vers ces budgets s'élèvent à 28 177 €.

Le total des dépenses des budgets annexes s'élève à 457 379 € pour 482 930 € de recettes.

- **Accélération des dépenses d'investissement**

La Commune a maintenu un niveau d'investissement important en 2009. Le total des opérations réalisées en 2009 se monte à 2 545 170 € contre 3 284 114 € en 2008, 2 706 206 € en 2007 et 1 865 794 € en 2006.

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au premier trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

La commune s'est engagée par convention signée avec la Préfecture à ce que le montant de ses dépenses d'équipement pour 2009 soit supérieur d'au moins un euro à la moyenne de ses dépenses constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007 s'établissant à 1 936 008 €.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCIER	<b>509 287.92 €</b>		509 287.92 €
TEMPLE	<b>1 321.58 €</b>		1 321.58 €
VOIRIE	<b>175 047.30 €</b>		175 047.30 €
ECLAIRAGE PUBLIC	<b>137 596.07 €</b>	9 160.00	128 436.07 €
TERRAINS DE SPORTS	<b>3 865.63 €</b>		3 865.63 €
PISCINE	<b>20 651.54 €</b>		20 651.54 €
EXTENSION DECHARGE			

ECOLES	9 974.16 €		9 974.16 €
COURT DE TENNIS			
CVPC	117 146.41 €		117 146.41 €
MATERIEL	117 094.78 €	6 000 €	111 094.78 €
BAT COMMUNAUX	150 221.46 €	1 804.84 €	148 416.62 €
EGLISE	139 735.72 €	30 937.50 €	108 798.22 €
PASSE A POISSON	450.00		450.00 €
EXTENSION ECOLE MATERNELLE	643 621.19 €	61 485.46 €	582 135.73 €
CANTINE	6 594.29 €		6 594.29 €
CIRCUIT BOTANIQUE		1 440.00 €	1 440.00 €
AMENAGEMENT DE LA ZA	2 417.61 €		2 417.61 €
PLU	5 969.58 €		5 969.58 €
CENTRE D'ART	183 386.54 €	22 186.97 €	161 199.57 €
EXTENSION ECOLE PRIMAIRE	309 574.38 €	9 360.00 €	300 214.38 €
CHAUFFERIE BOIS	11 214.14 €		
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>2 545 170 €</b>	<b>142 375 €</b>	<b>2 402 796 €</b>

Les infrastructures ainsi réalisées sont les garantes du cadre de vie de nos concitoyens et du développement de notre territoire.

**Par l'investissement, la commune contribue au développement économique, au dynamisme des entreprises et au maintien de l'emploi. Elle joue un rôle important dans cette période de crise pour le soutien de l'économie, en particulier dans la branche bâtiment et travaux publics, atteinte par la chute des commandes.**

- **Marges de manœuvre**
  - **Concours financier de l'Etat et principales mesures fiscales**
    - **La réforme de la taxe professionnelle**

A la conjoncture très défavorable, vue ci-dessus s'ajoutent les contraintes que l'Etat fait peser sur les collectivités. Leur autonomie financière et fiscale risque d'être remise en cause. Financière d'abord, en ce sens que la clause de compétence générale semble remise en cause pour les départements et les régions par le projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales. Seules les communes conserveraient cette clause, mais les subventions des autres niveaux seraient plafonnées à 50%. Elles ne pourraient donc plus compter que sur leurs propres forces. Autant dire que son effectivité en serait limitée notamment pour une commune de notre taille.

La deuxième rupture est la remise en cause de l'autonomie fiscale des collectivités. Si l'on veut bien considérer que celle-ci est caractérisée par la possibilité de moduler les taux de fiscalité, on peut d'ores et déjà anticiper les effets de la disparition de la taxe professionnelle.

La TP était établie sur deux assiettes principales : d'une part, sur une assiette foncière (17% du produit de l'impôt) et sur les équipements et biens mobiliers (EBM), d'autre part (80%).

A compter de 2010, la TP va être remplacée par une contribution économique territoriale (CET) codifiée à l'article 1447 – 0 du CGI. Une part sera basée sur la valeur locative des immeubles affectés aux entreprises (cotisation foncière des entreprises ou CFE). Elle est réservée aux communes et à leurs groupements. Elle pourra faire l'objet d'une modulation des taux. L'autre part, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, est assise sur la valeur ajoutée des entreprises, répartie en fonction du nombre de salariés y travaillant. Il s'agit donc d'une fiscalité de flux et non plus de stocks. Au lieu d'avoir un produit stable et légèrement dynamique chaque année, on est en présence de produits fiscaux n'offrant pas de visibilité pluriannuelle. Cette CVAE, dont le taux progressif est décidé au niveau national, ne peut faire l'objet d'une modulation. Il s'agit donc d'une recette dont le produit peut certes augmenter, mais aussi stagner ou diminuer, sans que la commune n'ait des possibilités d'agir sur son rendement. Il s'agit donc d'un transfert de risque que devront supporter les collectivités. Ainsi

les années à venir vont être caractérisées par un amoindrissement de l'autonomie financière et fiscale de la commune.

Quelle marge de manœuvre reste-t-il ? Elle se traduirait par un alourdissement des impôts locaux sur les ménages. Or ces impôts ne sont pas indéfiniment extensibles, dans un environnement fiscal où ils représentent souvent un montant supérieur à l'impôt sur le revenu. De manière globale, la part des impôts ménages du bloc communes-EPCI passerait de 49% actuellement à 68.4% après la réforme. Ainsi, les contribuables ménages contribueraient beaucoup plus à l'avenir (+40%) que les entreprises dans le cas d'une augmentation proportionnelle de la pression fiscale communale ou intercommunale. Par conséquent, les élus n'auront pratiquement plus de marge de manœuvre de taux, en cela il s'agit d'un recul de l'autonomie financière locale.

La réforme de la taxe professionnelle est jointe en annexe.

Cette réforme est entrée en vigueur dès cette année pour les entreprises, et s'appliquera en 2011 pour les collectivités locales.

En 2010, année de transition, l'Etat jouera un rôle de chambre de compensation. Il percevra le produit des nouveaux impôts mis à la charge des entreprises (CET et IFR), et reversera à chaque collectivité territoriale une compensation relais la plus favorable parmi les deux options suivantes : le produit de la taxe professionnelle en 2009 ou le produit des bases correspondant à l'année 2010 par les taux votés pour 2009. Si l'on tient compte de l'augmentation moyenne sur les quatre dernières années des bases de taxe professionnelle sur la commune, la perte de taxe professionnelle pour le budget 2010 de la commune serait de l'ordre de 80 000 € environ.

De nombreuses communes seront protégées contre une éventuelle baisse des bases 2010 dues à la conjoncture économique. On peut estimer sans trop se tromper, que pour Nègrepelisse la hausse des bases de Taxe Professionnelle aurait été comparable aux années précédentes en raison de l'implantation de nouvelles entreprises sur la zone artisanale (Intermarché, station essence Super U) et de l'agrandissement d'entreprises locales (Alu Project, Terrassier).

#### • **Concours financiers de l'Etat**

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales progresseront au total, à périmètre constant, de 1.2% si l'on tient compte du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), et de 0.6% hors FCTVA.

Le contrat avec les collectivités locales adopté en 2009 reçoit en 2010 une déclinaison différente avec une évolution « libre » du FCTVA et une norme d'évolution fixée à 0.6% pour l'ensemble des autres concours notamment la DGF soit un chiffre moitié moins important que l'inflation prévue pour 2010.

La DGF de base a perdu régulièrement du pouvoir d'achat pendant ces dernières années : entre 2002 et 2008 la DGF forfaitaire a progressé de 8.52%, l'inflation officielle de 11.8% et l'indice du panier du maire, qui mesure l'augmentation des dépenses des communes de 20% (source AMF/DEXIA).

La modestie de la croissance de la dotation globale de fonctionnement ne peut qu'être reliée à l'impécuniosité de l'Etat dont le déficit budgétaire va être porté, entre 2008 et 2009, de 3.2% à 7.5% du PIB.

La conjonction de ces deux facteurs, réforme de la TP et augmentation limitée de l'enveloppe normée, est d'autant plus malvenue que la crise économique s'étend et les communes seront dans l'incapacité de mener une relance de l'activité par l'investissement.

Les résultats du recensement de la population seront pris en compte dans la répartition des dotations qui devraient donc augmenter pour Nègrepelisse.

Il convient de rappeler que les collectivités paieront la taxe carbone, lorsqu'elle sera effective, sans être compensées ce qui aura également une incidence sur les impôts ménages. Par contre, le montant qu'acquitteront les collectivités sera versé dans un fonds voué à financer les investissements des collectivités en matière d'économies d'énergie et de développement durable.

Globalement, les perspectives d'évolution des finances locales sur les années à venir apparaissent plus contraintes qu'elles ne l'ont jamais été. Le seul facteur d'atténuation qui empêche pour le moment une explosion financière généralisée est que les situations financières instantanées appréciées sur les comptes administratifs sont encore honorables, notamment pour la commune qui de plus, n'a pas augmenté ses taux fiscaux depuis 7 ans, mais le pourrait-elle ? En outre, un flux récurrent négatif finit toujours par annihiler un matelas de départ, si important soit-il.

Il ne faut pas perdre de vue que les préfets qui en mars 2009 ont fermement incité les exécutifs locaux à s'inscrire dans le dispositif de relance gouvernemental, n'hésiteront pas à signifier à ces mêmes communes qu'ils les placent dans le réseau d'alerte quant au niveau préoccupant de leurs ratios financiers, voire qu'ils les défèrent budgétairement pour défaut d'équilibre réel.

Les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle à l'égard des collectivités territoriales ne sont probablement pas encore stabilisées. En effet, le Parlement a prévu, dans la loi de finances, un calendrier précis de clauses de rendez-vous, qui se déroulera de 2010 à la loi de finances pour 2012. Avant le 1<sup>er</sup> juin 2010, le gouvernement devra transmettre un rapport présentant par catégorie de collectivité et pour chaque collectivité des simulations détaillées des recettes ainsi qu'une estimation de leur variation à court, moyen et long terme, en application de la réforme.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la date limite de vote des budgets et des taux des collectivités territoriales pour les exercices 2010 et 2011 est reportée au 15 avril.

### - 3 – Bases d'imposition 2010

La réévaluation forfaitaire des bases des impôts locaux en 2010 a été fixée à 1.2%+.

#### ➤ Endettement

La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2001 était de 6 715 649 €. Elle est remontée à 9 221 645 € au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Sur la période on enregistre une hausse de 2 505 996 €, soit 37.31 % en raison de l'augmentation très importante des investissements ces quatre dernières années.

**Il convient de souligner que la dette de la commune ne comprend aucuns produits structurés qui sont à l'origine de la crise financière.**

ANNEE	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier	Annuité à payer pour l'exercice	Intérêts	Capital
2001	6 715 649 €	1 172 855 €	402 975 €	769 880 €
2002	6 432 757 €	1 330 739 €	378 954 €	997 520 €
2003	5 665 237 €	1 008 097 €	327 235 €	680 862 €
2004	4 984 375 €	931 327 €	280 975 €	650 351 €
2005	5 452 993 €	1 116 302 €	277 715 €	838 587 €
2006	5 506 871 €	929 876 €	223 022 €	706 854 €
2007	6 000 017 €	1 021 218 €	250 945 €	770 273 €
2008	7 129 744 €	1 310 308 €	302 208 €	1 008 100 €
2009	9 221 645 €	1 526 865 €	412 569 €	1 114 296 €

Les intérêts de la dette sont stables passant de 402 975 € à 412 569 €, malgré l'augmentation de l'encours de la dette notamment en raison de la baisse des taux d'intérêt sur la période, de la renégociation intervenue en 2005, sans allongement de la durée des prêts et d'une gestion fine de la dette.

Il convient de moduler cet encours de dette des subventions en annuité versées par le Conseil Général et la Maison de Retraite Spécialisée qui s'élèvent à 2 105 271 € en 2009. Pour la seule année 2009 le montant d'encours de dette lié aux subventions en annuité (Couverture du court de tennis, extension de l'école maternelle et deuxième tranche de l'extension de l'école primaire) représente 837 174 €. L'encours de dette, hors subventions en annuité, est donc de 7 116 374 €, ce qui relativise notre encours.

De plus, il convient de préciser que la Commune est en pleine expansion, il suffit pour cela de reprendre les chiffres du dernier recensement et le nombre de permis de construire demandés.

ANNEE	PERMIS	Nbrs Maison + Nbrs Logement
1999	31	31
2000	20	39
2001	33	33
2002	36	128
2003	40	112
2004	42	137
2005	40	153
2006	57	57

<b>2007</b>	105	68
<b>2008</b>	77	203
<b>2009</b>	71	50
<b>TOTAL</b>	<b>552</b>	<b>1 011</b>

**Le recours à l'emprunt est un mode de financement normal pour une collectivité locale bien évidemment en prenant certaines précautions.**

Les raisons pour lesquelles l'emprunt doit être utilisé tiennent d'abord au caractère particulier de l'investissement public local. Le plus souvent, celui-ci s'effectue pour une durée de vie longue (les écoles par exemple). Il est donc normal et équitable que l'ensemble des générations qui utiliseront ces équipements soient amenés à participer à leur financement. L'emprunt n'est dès lors, que le moyen technique de permettre cette répartition de la charge sur l'ensemble des utilisateurs actuels et futurs. Ce moyen est destiné à ne pas surcharger injustement la charge fiscale des contribuables actuels. Si l'emprunt n'avait pas été utilisé pour financer les investissements réalisés, il aurait fallu porter la fiscalité à un niveau beaucoup plus élevé beaucoup plus tôt.

Le volume de dette acceptable se mesure en rapport avec la capacité de la commune, d'une part, à payer les intérêts correspondant à cette dette, d'autre part, à rembourser le capital emprunté. Il dépend donc de la capacité de la commune à générer des ressources pérennes nouvelles.

La commune qui est en pleine croissance économique a pu accepter un niveau d'endettement relativement important dans la mesure où l'accroissement des bases fiscales créait les recettes nouvelles nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital.

Avec la réforme en cours de la TP, il convient d'être prudent et il est prévu que la commune stoppe son endettement en 2010.

➤ **Fiscalité**

Un effort conséquent de maîtrise des taux fiscaux a été voulu et tenu, qui a permis de stabiliser les taux pour la période comprise entre 1999 et 2009.

ANNEE	T.H.	T.F.	T.F.N.B.	T.P.	Augmentation
1999	16.15%	34.59%	171.54%	22.58%	
2000	16.15%	34.59%	171.54%	22.58%	0 %
2001	16.15%	34.59%	171.54%	22.58%	0 %
2002	16.72%	35.80%	177.54%	23.37%	3.5 %
2003	14.12%	30.80%	149.65 %	19.74%	-15% en moy.
2004	14.12%	30.80%	149.65%	19.74%	0 %
2005	14.12%	30.80%	149.65%	19.74%	0 %
2006	14.12%	30.80%	149.65%	19.74%	0 %
2007	14.12%	30.80%	149.65%	19.74%	0 %
2008	14.12%	30.80%	149.65%	19.74%	0%
2009	14.12%	30.80%	149.65%	19.74%	0 %

Cette situation a pu être obtenue par une meilleure gestion et maîtrise budgétaire, mais surtout par l'augmentation des bases fiscales. La commune profite pour la huitième année consécutive de l'augmentation des bases d'imposition des différentes taxes. En effet, l'augmentation de la population (cf. tableau supra) et l'implantation et la croissance des entreprises locales génèrent des bases plus importantes permettant une stabilité des taux.

FISCALITE	2001	2002	2003	2004	
BASES NETTES	Var %	Var %	Var %		Var %
Total des bases	5 411 025 € -2.13%	5 736 700 € 6.02%	6 323 000 € 10.22%	6 511 900 € 2.99%	
Taxe d'habitation	2 207 462 € 5.46%	2 302 000 € 4.28%	2 510 000 € 9.04%	2 682 000 € 6.85%	

Foncier bâti	1 699 807 €	3.53%	1 773 000 €	4.31%	1 850 000 €	4.34%	1 954 000 €	5.62%
Foncier non bâti	140 863 €	0.87%	143 700 €	2.01%	146 000 €	1.60%	149 900 €	2.67%
Taxe professionnelle	1 362 894 €	17.60%	1 518 000 €	11.38%	1 817 000 €	19.70%	1 726 000 €	5.01%

	2005	2006	2007	2008	2009
	<b>6 789 700 €</b>	<b>7 329 600 €</b>	<b>7 976 835 €</b>	<b>8 761 110 €</b>	<b>9 507 000 €</b>
	4.27%	7.95%	8.83%	9.83%	8.51 %
	2 808 000 €	2 981 000 €	3 297 000 €	3 537 298 €	3 794 000 €
	4.70%	6.16%	10.60%	7.29%	7.26 %
	2 057 000 €	2 171 000 €	2 316 000 €	2 533 409 €	2 633 000 €
	5.27%	5.54%	6.68%	9.39%	3.93 %
	153 700 €	126 600 €	125 600 €	131 889 €	132 000 €
	2.54%	-17.63%	-0.79%	5.01%	0.08 %
	1 771 000 €	2 051 000 €	2 238 235 €	2 558 514 €	2 948 000 €
	2.61%	15.81%	9.13%	14.31%	15.22 %

Les bases de taxe d'habitation conservent un rythme de progression très important avec 7.26 %. Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties progressent moins vite en 2009 avec 3.93 % de hausse pour le foncier bâti. Ces évolutions s'expliquent à la fois par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales fixée à 2.5 % en 2009 et par l'élargissement de la matière imposable liée au rythme soutenu de la construction de logements constaté depuis 1999 (cf. tableau).

Les bases de taxe professionnelle poursuivent leur forte progression en 2009 avec une hausse de 15.22 % générant un produit de 581 935 €, soit + 76 885 € par rapport à 2008.

Notre territoire est en pleine expansion économique. Face aux difficultés économiques, aider à l'installation des porteurs de projets ambitieux et attachés à leur terre natale ou d'adoption est un gage de développement. La création d'entreprises et d'emplois pérennes est une solution pour dynamiser le bassin d'emploi. Par exemple, 36 emplois nouveaux ont été générés par l'installation d'Intermarché.

**Le dynamisme de la commune dégage des marges de manœuvre et l'augmentation des bases fiscales liée à une saine gestion a permis de maintenir une stratégie de stabilisation de la pression fiscale.**

**Si le produit de l'impôt progresse grâce à l'augmentation des bases d'imposition, la pression fiscale sur chaque contribuable n'augmente pas. La municipalité de Nègrepelisse tient donc ses engagements en matière d'impôts.**

Le produit perçu en 2009 (2 281 704 €), qui englobe les compensations fiscales, enregistre une évolution de + 6.77 % par rapport à 2008 (2 136 951 €). Le produit perçu a augmenté de 38 % en quatre ans (1 653 019 € en 2004).

**Pour l'année 2010, il n'est pas prévu d'augmenter les taux afin de limiter la pression fiscale sur chaque contribuable.**

En résumé, pour l'exercice 2010 de la commune :

- Une stabilité des taux fiscaux ;
- Baisse des investissements ;
- Stabilité de l'endettement.

### 3. Bilan de l'année écoulée

La commune a reconstitué des réserves foncières importantes pour un montant de 509 000 € en vue d'aménagements futurs :

- Anciens locaux de la gendarmerie et le terrain attenant d'une surface de 4 234 m<sup>2</sup>,
- Terrain de 9 998 m<sup>2</sup> contiguë au gymnase,
- Terrains de 89 050 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Lauzel » pour la création d'une zone d'équipements sportifs et de terrains de grands jeux.

La commune continue d'adapter ses locaux scolaires aux besoins futurs afin de garantir des conditions d'accueil de qualité pour les enfants et un équipement performant. Il y avait 496 écoliers à la rentrée 2006, ils sont aujourd'hui 629, soit +133 enfants en trois ans, ce qui est considérable et représente l'effectif de cinq nouvelles classes.

Comme cela a été dit l'année dernière, ces extensions apporteront une réponse architecturale intégrant les paramètres de qualité environnementale. L'objectif étant de créer des bâtiments sains, tout en limitant l'impact sur l'environnement de ceux-ci.

Le montant des travaux d'extension de l'école maternelle s'élève à environ 860 000 € HT. Les travaux ont démarré en mai 2008 et ont été livrés pour la rentrée scolaire 2009/2010.

En complémentarité de l'extension de l'école primaire, la rénovation et l'agrandissement des bâtiments municipaux de la restauration scolaire ont été entrepris. Ils consistent en l'agrandissement et la modernisation de la cuisine centrale et en la rénovation de la salle de restauration et de la salle polyvalente. La cantine municipale a confectionné environ 69 000 repas en 2009 et a déposé un agrément européen de cuisine centrale en janvier 2010.

La cour de récréation entre la nouvelle extension et la cantine a été refaite.

Le programme 2009 de réfection de voirie était le suivant :

- VC 3, chemin de « Lasplanes »
- VC 9 du collège au « Breil »
- VC 24 du RD 35 au CE 87
- VC 3 du VC 10 vers VC 15 (La Brive)
- CE 91 du VC 10 au VC 15 « Fromental »
- CE 87 du RD 65 au VC 24
- CE 10 chemin des « Pradals »

De nouvelles extensions du réseau d'éclairage public ont été réalisées sécurisant les routes et les trottoirs :

- avenue des Anciens Combattants d'Indochine,
- route et chemin piéton de La Clotte,
- jardin du Temple,
- petite rue de la piscine.

Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune s'est dotée en 2009 d'un véhicule électrique et s'équipera d'un désherbeur thermique en 2010.

En 2009, la commune a entrepris un important programme d'entretien des bâtiments communaux :

- Remplacement de la couverture et remise en état de salle de judo,
- Remplacement de la couverture de la maison de quartier,
- Remplacement de la couverture de l'église
- Remplacement de la couverture du lavoir Lavergne
- Création d'un chenil

#### **4. Perspectives pour l'année à venir**

Après trois années de forte hausse des investissements et de l'endettement, 2010 sera une année de pause et de stabilisation afin de reconstituer des marges de manoeuvre. Il ne faut pas perdre de vue que tout investissement a pour corollaire de nouvelles charges de fonctionnement.

Comme annoncé, le grand chantier des années à venir sera l'aménagement de l'esplanade du château avec la construction d'un centre culturel.

Les vestiges réhabilités et remis en valeur permettront une utilisation spécifique du monument en utilisant ce volume en créant un centre culturel qui permettra le développement du centre d'art La cuisine et d'une offre culturelle complémentaire.

Au cœur d'un territoire rural où les productions agricoles, les us et coutumes de la table, le patrimoine culinaire et la transmission des savoir-faire représentent des enjeux importants, la ville de Nègrepelisse développe depuis 2004, un centre dédié à la création artistique contemporaine. La cuisine propose un lieu de réflexion, de sensibilisation, de médiation et de rencontre couronné en

2006 par le succès de Bouchées Doubles collaboration entre dix designers et dix artisans des métiers de bouche dont un catalogue édité par JM Place éditions retrace le parcours.

L'année 2007 a exploré les enjeux du « manger dehors » qui a abouti à la création de mobiliers pérennes dédiés au pique-nique, installés sur l'île et réalisés par 5.5 designers qui a abouti à l'édition d'un catalogue aux JM Place éditions. En 2008, La cuisine a lancé une réflexion sur les us et coutumes de la table avec le programme « manger ensemble » et 2009 a clôturé la collaboration avec l'INRA avec Gilles Belley qui a questionné la notion de nature dans l'univers domestique. Grâce à ce projet, Gilles Belley s'est vu attribuer la Bourse Agora 2009 et fait l'objet de nombreuses publications dont la Une du magazine Intramuros. Le futur centre ferait ainsi participer à ses actions des chercheurs de différentes disciplines, des artistes, des designers, des conservateurs et commissaires d'exposition, des enseignants, des étudiants, des artisans, des industriels français et étrangers.

Le fonctionnement du centre d'art La cuisine est subventionné à hauteur de 80%. De plus, la Région et le Département se sont engagés à nous soutenir pour 20% et 50% respectivement dans le projet de construction, ainsi que l'Etat pour la partie études (FNADT).

La construction du centre d'art La cuisine dans les ruines du château est une opportunité unique de faire revivre l'édifice.

L'année 2010 verra la fin des études de maîtrise d'œuvre. Le commencement des travaux est programmé pour le dernier trimestre 2010 ou début 2011. L'année 2010 ne sera pas impactée financièrement par les travaux liés au château.

L'autre projet phare de l'année 2010 concernera la mise en place d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté avec réseau de chaleur.

Dans le cadre de la maîtrise et de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, la commune de NEGREPELISSE a engagé, en partenariat avec le Pays Midi-Quercy, une réflexion sur la mise en œuvre d'une chaufferie au bois déchiqueté avec un réseau de chaleur urbain.

Le projet concerne la création d'une chaufferie centrale et d'un réseau de chaleur qui alimentera les écoles primaire et maternelle et leur extension respective, la cantine et la salle polyvalente associée, les bâtiments de la communauté de commune et les groupements de logements HLM « Les Marchats » et le « Taluchet », la maison de retraite spécialisée, les écoles primaire et maternelle de l'école privée Sainte-Thérèse, l'hôpital local ainsi que la salle Turenne, le Centre Medico Social, la médiathèque et la maison de retraite communale.

L'ensemble des bâtiments seront chauffés depuis une chaufferie centrale comprenant une chaudière bois couvrant en moyenne 80% des besoins et une chaudière fuel en appoint, via un réseau de chaleur.

Le réseau de chaleur est un budget annexe du budget général de la commune et son financement est assuré par les futures consommations. Les services publics industriels ou commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. En conséquence, seuls les usagers du service doivent en supporter le prix à l'exclusion de tout apport du contribuable (principe d'étanchéité). Par conséquent le budget général 2010 de la commune ne sera pas impactée financièrement par les travaux liés au réseau chaleur.

La commune maintiendra ses efforts de modernisation de la voirie.

- Enfouissement des réseaux Edf et France Telecom, et réfection de la voirie sur le VC3 ;
- Impasse des Chênes ;
- VC 15 ;

Le grand projet d'aménagement urbain pour 2010 concerne la restructuration du quartier de la piscine autour de la médiathèque, du Centre Médico Social et de la maison de retraite. L'objectif de ce projet est de créer un espace public permettant d'accueillir les pratiques sociales urbaines. Une place et un jardin convivial où les rencontres entre les différents publics peuvent avoir lieu dans un cadre agréable et adapté, accessible aux handicapés. Le bitume sera repris après le passage des réseaux liés au réseau chaleur.

En 2010 sera poursuivi le programme d'éclairage public route de Saint-Etienne-de-Tulmont.

Les autres priorités proposées et qui ont été discutées par les Commissions des travaux et des finances pour l'année 2010 sont :

- remplacement du chauffage de la cantine.

- Réfection des parements de l'église.

## **5. Prévion pluriannuelle des investissements**

La priorité pour les années à venir sera d'abord donnée à la création de terrains de grand jeu pour les clubs de football et rugby avec tous les équipements annexes.

Le club de canoë et kayak souhaite donner plus d'ampleur à ses activités et s'ouvrir davantage à la pratique « loisirs » régulière et occasionnelle. Pour cela, la construction d'une base nautique dédiée au canoë-kayak et disciplines associées mais aussi à la pédagogie de l'environnement en collaboration avec le club de pêche de Nègrepelisse est devenue une nécessité. Cette base sera un équipement sportif mais aussi un lieu touristique dédié aux activités canoë, kayak et pêche. Ce projet intègre la protection de l'environnement avec un espace de sensibilisation à la nature et ses nouvelles technologies. Le club est soutenu dans sa démarche par le Comité Départemental de Canoë kayak du Tarn-et-Garonne qui s'associe au projet et la Région Midi-Pyrénées. En 2011, études et dépôt du permis de construire.

Il conviendra également de poursuivre les efforts commencés les années précédentes en matière de voirie et d'aménagements public.